

Ravel, le 04 avril 2014

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 03 AVRIL 2014**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

INDEMNITES DES ELUS:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L 2122-20-1, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les communes de moins de 1000 habitants, cas de Ravel, sont tenues d'allouer à leur Premier Magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune. Seule une décision expresse formulée par le Conseil Municipal peut être contraire.

L'Assemblée, après délibération, décide, à l'unanimité de donner son accord.

Monsieur le Maire expose qu'il est de jurisprudence constante que le bénéfice des indemnités des fonctions d'Adjoint requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le Maire, or depuis son arrêté du 31 Mars 2014 les trois Adjoint sont détenteurs d'une délégation de signature et que cet arrêté est exécutoire depuis son envoi en préfecture le 1er avril 2014.

L'assemblée, après délibération, décide, à l'unanimité de donner son accord.

INDEMNITES DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions de la loi 83/213 du 02 mars 1982 ainsi que de l'arrêté en date du 16 décembre 1983 concernant les indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor Public.

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'accorder à Monsieur PETIGNY Vincent l'indemnité maximum.

MEMBRES DES COMMISSIONS :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la suite des opérations électorales du 23 mars 2014 il y a lieu de désigner les membres des différentes commissions communales:

ECOLE : M. BLANC Didier, Mme CIERGE Michèle.

FINANCE: Ms MARTINEZ Joseph, NERON Éric, GOUTEFANGHEAT Éric, BROUSSE René, COURTY Cyrille, BLANC Didier, Mmes SINIC Tifenn, RIBES Marie-Pierre, VILLENEUVE Angélique, Mlle SCHNEIDER Carole.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE:

Titulaires: Ms MARTINEZ Joseph, NERON Éric, COURTY Cyrille.

Suppléants: Ms GOUTEFANGHEAT Éric, BROUSSE René, Mme CIERGE Michèle.

VOIRIES: Ms GOUTEFANGHEAT Éric, BROUSSE René, COURTY Cyrille, ROCHEZ Laurent.

BATIMENTS COMMUNAUX: Ms MARTINEZ Joseph, BROUSSE René, NERON Éric, Mme VILLENEUVE Angélique.

URBANISME: Ms GOUTEFANGHEAT Éric, VERDIER Jean-Michel, ROCHEZ Laurent, Mlle SCHNEIDER Carole, Mmes RIBES Marie-Pierre, PIEROPAN Béatrice.

LOISIRS/ ASSOCIATIONS/CULTURE: Mmes CIERGE Michèle, PIEROPAN Béatrice, Ms. BLANC Didier, VERDIER Jean-Michel.

UTILISATIONS DES SALLES ET DU MATERIELS: Ms BROUSSE René, PEYRACHE André, Mme SINIC Tifenn, Mlle SCHNEIDER Carole.

COMMERCE/ INDUSTRIE/ AGRICULTURE: Mlle SCHNEIDER Carole, M. VERDIER Jean-Michel.

COMMUNICATION/COMITE DE REDACTION DU BULLETIN MUNICIPAL: Mmes VILLENEUVE Angélique, RIBES Marie-Pierre, PIEROPAN Béatrice, M. VERDIER Jean-Michel.

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES DIFFERENTS SYNDICATS :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la suite des opérations électorales du 23 mars 2014 il y a lieu, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales de désigner des délégués aux syndicats auxquels adhère la Commune:

SYNDICAT DE BASSE LIMAGNE:

Titulaires: Ms MARTINEZ Joseph, PEYRACHE André.

Suppléants: Ms GOUTEFANGHEAT Éric, NERON Éric.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE NEUVILLE, MOISSAT, REIGNAT:

Titulaire: M. GOUTEFANGHEAT Éric.

Suppléant : M. BLANC Didier.

SYNDICAT D'AIDE A DOMICILE DES CANTONS DE LEZOUX MARINGUES, VERTAIZON:

Titulaires: Mmes CIERGE Michèle, VILLENEUVE Angélique.

Suppléant: Mme RIBES Marie-Pierre.

EPF Smaf:

Titulaire: M. PEYRACHE André.

Suppléant: M. GOUTEFANGHEAT Éric.

FDGON 63:

Titulaire : M. BROUSSE René.

Suppléant: M. GOUTEFANGHEAT Éric.

COMITE DE SUIVI DU SITE DE TITANOBEL: M. COURTY Cyrille.

DELEGUE DES ELUS POUR LE CNAS: Mme PIEROPAN Béatrice.

REPRESENTANT DE M LE MAIRE AUPRES DE L AREBAT: M. BLANC Didier.

DELEGUE REFERENT DES ELUS POUR L'ENTREPRISE D'INSERTION: M. COURTY Cyrille.

SIAMU : M. BLANC Didier, M. COURTY Cyrille.

CORRESPONDANT DEFENSE ET DELEGUE SECURITE ROUTIERE :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la suite des opérations électorales du 23 mars 2014 il y a lieu de désigner :

CORRESPONDANT DEFENSE: Mme SINIC Tifenn.

DELEGUE SECURITE ROUTIERE: Mme SINIC Tifenn.

REPRESENTATION DE LA COMMUNE EN JUSTICE :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui déléguer le droit, au nom de la commune, de représenter la commune en justice en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

DELEGATION DE POUVOIR : DROIT DE PREEMPTION :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui déléguer le droit de préemption, au nom de la commune en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibérations, l'Assemblée à l'unanimité, donne son accord.

DELEGATIONS: PASSASSATION CONTRAT ASSURANCE, ACCEPTATION INDEMNITES DE SINISTRES, ACCEPTATION DE DONS ET LEGS :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de lui déléguer le droit, au nom de la commune et en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

- de passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord.